

62

Pas-de-Calais  
Le Département

RD60

## Contournement de Tilloy-lès-Mofflaines

DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER

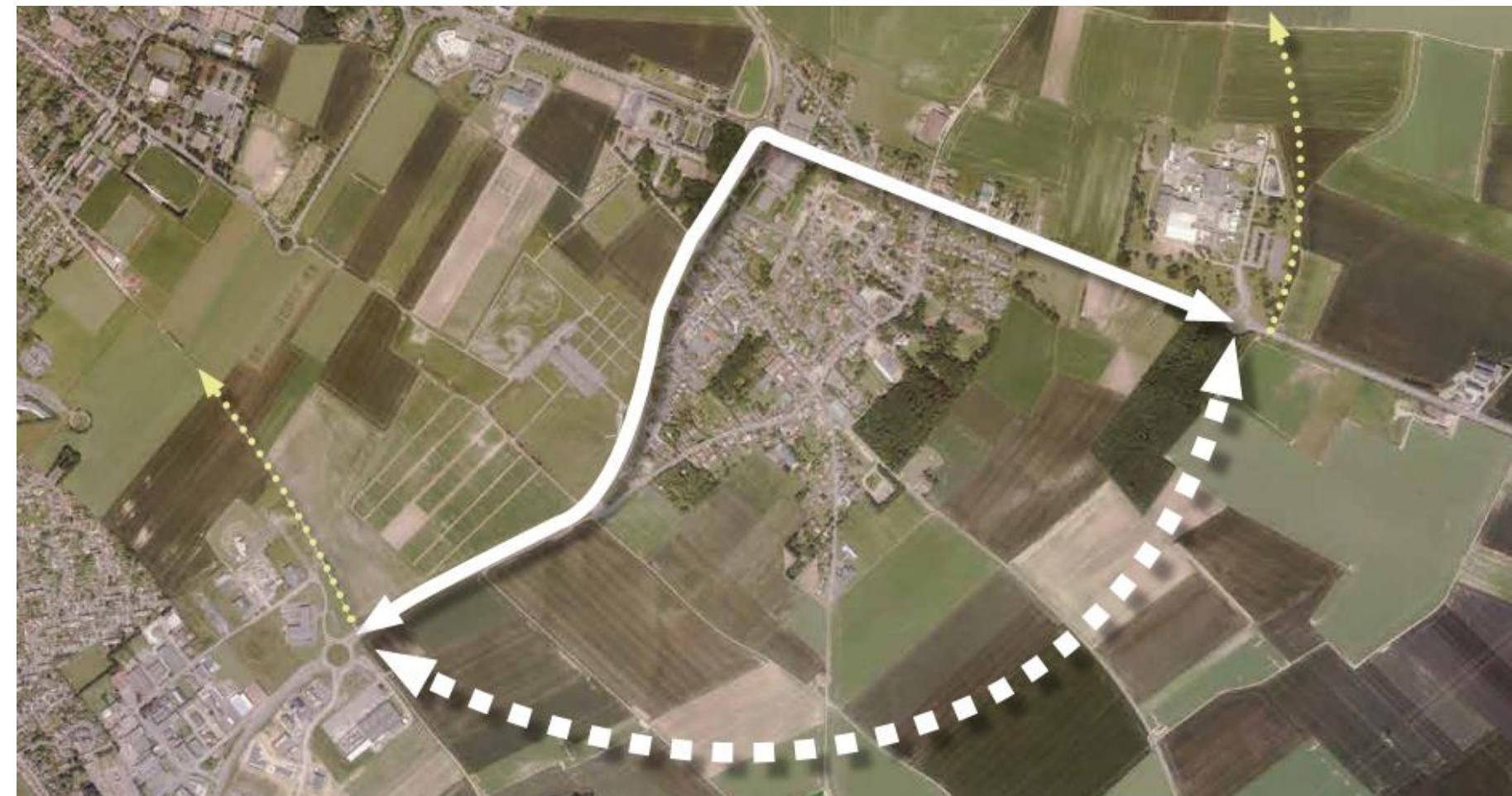
SERVICE MOBILITE ET MAITRISE D'OUVRAGE

Volume 2

-  
PIECES REQUISES  
POUR L'ENQUETE  
PUBLIQUE PREALABLE  
A LA DUP  
-

Appréciation sommaire  
des dépenses

Décembre 2023



**INGÉROP**  
Inventons demain

## REVISION DU DOCUMENT

INDICE	DATE	PARTIE	MODIFICATIONS	ETABLI PAR	VERIFIE PAR	APPROBATION
A	Juin 2022	Pièces requises pour l'enquête publique préalable à la DUP	Création du document	Axelle OTNU	Aurélie PINTE	Florence BORDAS
B	Juillet 2022	Pièces requises pour l'enquête publique préalable à la DUP	Intégration des remarques du MOA	Axelle OTNU	Aurélie PINTE	Florence BORDAS
C	Octobre 2022	Pièces requises pour l'enquête publique préalable à la DUP	Modification suite résultats nouvelle étude de trafic à intégrer	Axelle OTNU	Aurélie PINTE	Florence BORDAS
D	Octobre 2023	Pièces requises pour l'enquête publique préalable à la DUP	Modification suite nouvelle étude de trafic + intégration des remarques du MOA et des Services de l'Etat	Axelle OTNU	Aurélie PINTE	Florence BORDAS
E	Décembre 2023	Pièces requises pour l'enquête publique préalable à la DUP	Intégration des remarques du MOA	Axelle OTNU	Cathy NIVELLE-DUFOSSE	Florence BORDAS

## SOMMAIRE

<b>1 COUT D'ACQUISITION.....</b>	<b>5</b>
1.1    Parcelles acquises.....	7
1.2    Parcelles à acquérir.....	7
1.3    Estimation prévisionnelle de la dépense .....	7
<b>2 COUT D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>8</b>
<b>3 COUT DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>9</b>

## TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Détail de la répartition des emprises du projet sur les communes concernées.....	6
Figure 2 : Parcellaire impacté par le projet .....	7
Figure 3 : Répartition des parcelles à acquérir par zonage et par commune.....	7

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Coût des mesures en faveur de l'environnement .....	8
Tableau 2 : Coût des mesures en faveur du milieu naturel.....	8

## LISTE DES ACRONYMES

**APRR** : Aménagement des Routes Principales

**BDD** : Bande De Dérasée

**CUA** : Communauté Urbaine d'Arras

**DDAE** : Direction Départementale de l'aménagement et de l'Environnement

**DUP** : Déclaration d'Utilité Publique

**OA** : Ouvrage d'Art

**PDU** : Plan de déplacement Urbain

**PL** : Poids Lourd

**PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**VL** : Véhicule léger

## GLOSSAIRE

**Accotement** : Bordure de la route, entre la chaussée et le fossé.

**Assainissement** : Il s'agit d'un système de collecte des eaux usées rejetées par les bâtiments individuels ou collectifs ainsi que les infrastructures linéaires (routes). Il enlève la pollution présente dans ces eaux et reverse l'eau nettoyée dans le milieu naturel.

**Buse** : Tuyau de gros diamètre fabriqué en béton et qui est destiné à faire circuler des fluides.

**Bandé de Dérasée** : La bande dérasée est une partie de l'accotement située directement au contact des voies de circulation, et qui a été stabilisée afin de recevoir potentiellement un véhicule.

**Comité de Pilotage** : Il s'agit d'une équipe transversale au projet que l'on peut constituer afin de chapeauter le suivi d'un projet et définir les choix stratégiques.

**Couche de roulement** : La couche de roulement d'une chaussée est la seule couche perçue par les usagers (couche superficielle d'une chaussée). Elle assure : la fonction de protection de l'assise contre les agressions du trafic, du climat et des polluants accidentels et le déplacement d'usagers différents (véhicules, cycles, piétons).

**Déblais** : Terre, matière enlevée pour niveler le sol.

**Dépollution pyrotechnique** : La dépollution pyrotechnique a pour objectif d'identifier, d'éliminer ou de détruire tout ou partie des munitions, objets, matières explosives et contaminations se trouvant dans une zone délimitée jusqu'à une profondeur donnée, afin de garantir l'utilisation sans risque du milieu ambiant, tel que sols, nappes phréatiques, sédiments ou eaux de surfaces.

**Emprise foncière** : L'emprise correspond à la surface de terrains nécessaires à acheter pour construire une route. On parle ainsi souvent d'emprise foncière.

**Enrobé** : Un enrobé est un mélange de graviers, de sables, de fines et de liant, appliqués en une ou plusieurs couches, pour constituer le revêtement des chaussées, des trottoirs, des zones de stationnement.

**Merlon** : Il s'agit d'un ouvrage consistant en une levée de terre destinée à servir d'écran phonique et/ou visuel.

**Profil en long** : Un profil en long est la représentation d'une coupe verticale suivant l'axe d'un projet linéaire (route, voie ferrée, canalisation, etc.).

**Profil en travers** : Le profil en travers est défini comme étant la coupe suivant un plan vertical perpendiculaire à l'axe du projet. La détermination du profil en travers constitue à définir la largeur de la chaussée et ses annexes. On distingue deux types de profils en travers : le profil en travers en déblai et le profil en travers en remblai.

**Remblais** : Action de rapporter de la terre pour combler ou surélever le niveau du sol.

**Section courante** : C'est la coupe transversale de la chaussée et de ses dépendances.

**Voie douce** : Une voie douce est un mode de circulation urbain, dédié aux moyens de déplacements non motorisés. Ouvert aux cyclistes, aux rollers, aux piétons, aux personnes à mobilité réduite ou encore aux cavaliers, cette voie de circulation se doit d'être sécurisée, accessible et balisée.

## 1 COUT D'ACQUISITION

NOTA : Une estimation des services des domaines est disponible en annexe du présent dossier de DUP.

Le détail des emprises du projet pris en compte pour réaliser les estimations d'acquisition parcellaires ont été faites sont présentées ci-dessous.

Il est à noter qu'à ce stade des études, la surface nécessaire pour le projet est de 18,5 ha (emprise théorique des travaux), dont 14,6 ha situés en terres agricoles. A l'issue de l'enquête et des études plus fines qui seront réalisées, le projet est susceptible d'évoluer, c'est pourquoi l'emprise maximale (limite du plan général des travaux – DUP) a été définie pour permettre le cas échéant, un décalage local du projet. Cette emprise maximale représente une surface de 26,5 ha, sur laquelle seulement 18,5 ha seront strictement nécessaire au projet.

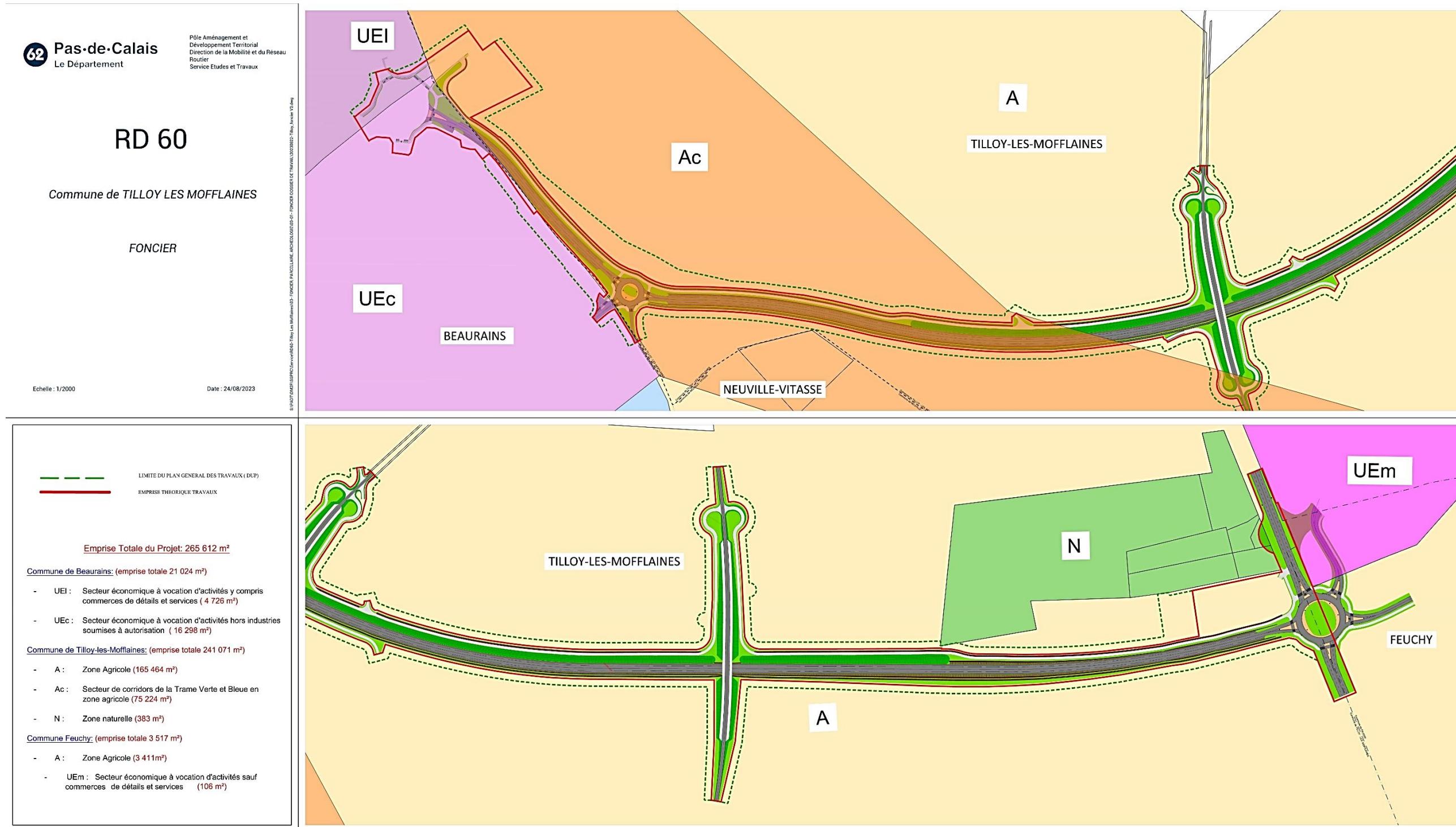


Figure 1 : Détail de la répartition des emprises du projet sur les communes concernées

(Source : CD62, 21/09/2023)

## 1.1 Parcels acquired

The project also encompasses the parcels registered W170, 85, 86 and 87 on the commune of Tilloy-lès-Mofflaines which were acquired by the Pas-de-Calais Department in a friendly framework for a total amount of 150 000 €.

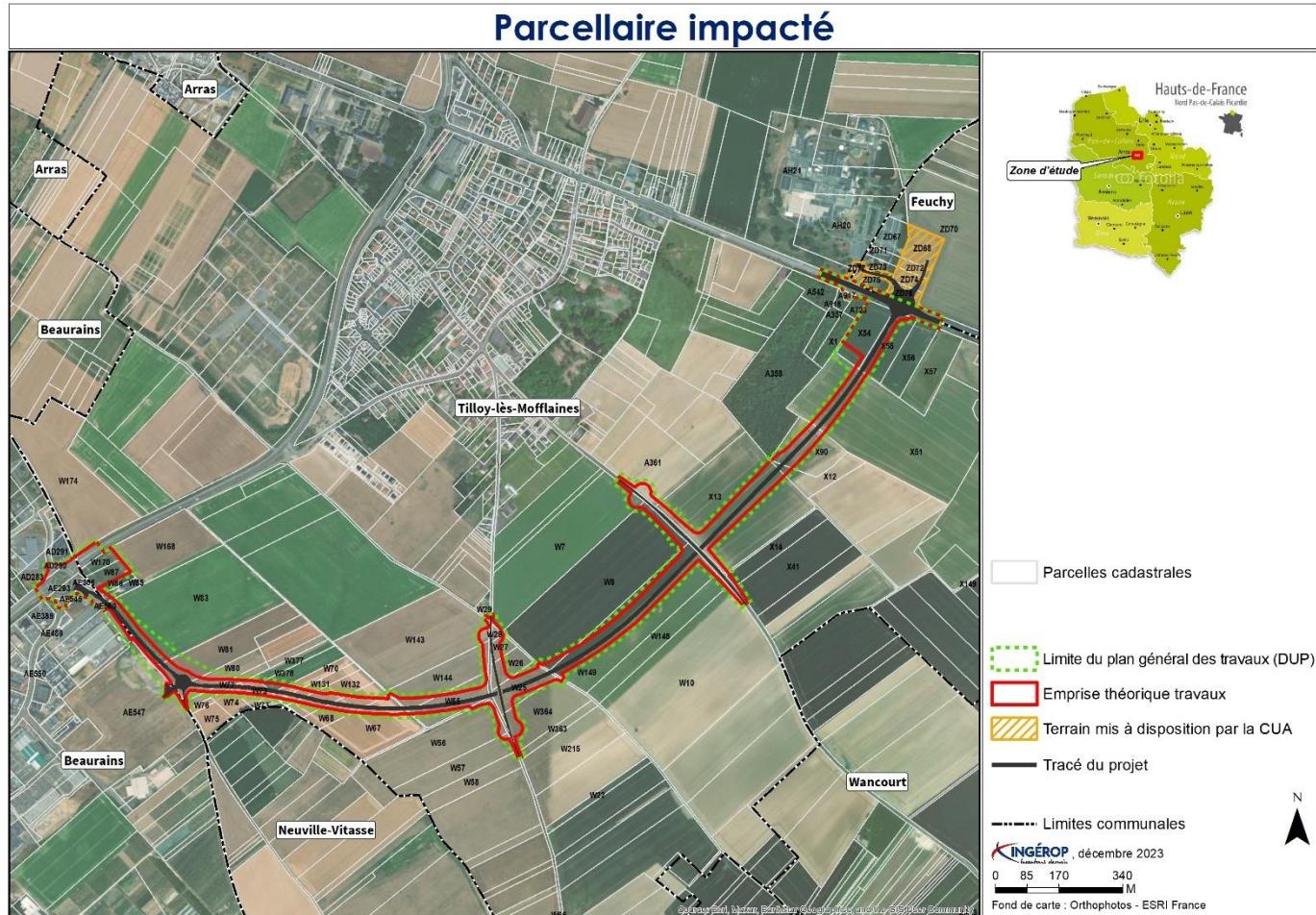


Figure 2 : Parcellaire impacté par le projet

(Source : Ingérop, décembre 2023)

## 1.2 Parcels to be acquired

The cadastral status has not yet been established, the perimeter of the operation not having been precisely defined yet.

The global summary estimate concerns a surface of 265 612 m<sup>2</sup> necessary for the realization of the project.

The 265 612 m<sup>2</sup> of surface to be acquired are distributed as follows :

commune	zonage						Total surface en m <sup>2</sup>
	UEI	UEc	UEm	A	Ac	N	
Beaurains	4726 m <sup>2</sup>	16 298 m <sup>2</sup>					21 024 m <sup>2</sup>
Tilloy-lès-Mofflaines			106 m <sup>2</sup>	165 464 m <sup>2</sup>	75 224 m <sup>2</sup>	383 m <sup>2</sup> *	241 177 m <sup>2</sup>
Feuchy				3411 m <sup>2</sup>			3411 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>4726 m<sup>2</sup></b>	<b>16 298 m<sup>2</sup></b>	<b>106 m<sup>2</sup></b>	<b>168 875 m<sup>2</sup></b>	<b>75 224 m<sup>2</sup></b>	<b>383 m<sup>2</sup></b>	<b>265 612 m<sup>2</sup></b>

Figure 3 : Répartition des parcelles à acquérir par zonage et par commune

(Source : avis du Domaine estimation sommaire et globale, avis rendu le 18/10/2023)

In the absence of cadastral status, the Department considers that all plots are occupied, including those in zone N (border of the current roundabout serving Haagen Dazs).

In the absence of cadastral status, all plots have been considered as private plots.

The plots located in zone N are abandoned roads.

The surface of the plot belonging to Brico Dépôt represents a surface of 9 500 m<sup>2</sup> located in zone Ac.

## 1.3 Estimation prévisionnelle de la dépense

Having regard to the characteristics of assets, the applicable urban planning regulation, the local real estate market and recent judicial decisions, the assets, grouped by type of asset according to their zoning in the PLU, have been valued as follows :

- Terrains in zone UEI :  $4\ 726\text{m}^2 \times 65\text{ €}/\text{m}^2 = 307\ 190\text{ €}$
- Terrains in zone UEc :  $16\ 298\text{ m}^2 \times 35\text{ €}/\text{m}^2 = 570\ 430\text{ €}$
- Terrains in zone UEm :  $106\text{m}^2 \times 22\text{ €}/\text{m}^2 = 2\ 332\text{ €}$
- Terrains in zone Ac in privileged situation :  $9\ 500\text{ m}^2 \times 4,5\text{ €}/\text{m}^2 = 42\ 750\text{ €}$
- Terrains in zone Ac in non-privileged situation and in zone A :  $(65\ 724^1 + 168\ 875)\text{ m}^2 \times 0,65\text{ €}/\text{m}^2 = 152\ 489\text{ €}$

So a total amount of 1 075 191 € rounded to 1 075 200 €.

<sup>1</sup>  $75\ 224\text{ m}^2 - 9\ 500\text{ m}^2$

Dès lors, la dépense globale pour l'acquisition des emprises foncières de l'opération, peut être établie comme suit au stade présent de la procédure, dans le cadre de l'évaluation sommaire et globale :

#### Les indemnités<sup>2</sup>

- Indemnités principales estimées à : 1 075 200 €
- Indemnités accessoires et aléas divers estimés à : 622 794 €

Total : 1 697 994 €

- Parcelles déjà acquises pas le Département : 150 000 €

**Dépense totale estimée à : 1847 994 € arrondie à 1848 000 €**

## 2 COUT D'INVESTISSEMENT

Le coût total du projet du contournement de Tilloy-lès-Mofflaines est estimé à environ **13 248 000 euros HT (dont environ 1 848 000 euros pour les acquisitions foncières)** réparti de la façon suivante :

- Section courante avec Merlon (2,77 km) : 5 500 000 € HT
- Giratoires Häagen Dazs : 1 000 000 € HT
- Giratoire BOREAL 2 : 500 000 € HT
- Chemin mixte (agricole et mode doux) : 600 000 € HT
- Les 2 Ouvrages d'arts : 2 880 000 € HT
- Aire de covoitfrage 35 à 45 places : 150 000 euros HT
- Aménagement Paysager : 770 000 Euros HT

Le coût des mesures en faveur de l'environnement est estimé à environ **1 515 000 euros HT** détaillés comme suit :

Mesures en faveur du paysage : 770 000 € HT (entretien les 2 premières années 110 000 euros HT)	
Enherbement rustique des abords du projet	75 000 euros HT
Gazon Fleuri aire chemin mixte au niveau des OA	7 500 euros HT
Arbustes Champêtres avec Vivaces aux abords des OA	52 000 euros HT
Haie bocagère des abords d'une partie du projet et une partie des merlons	52 000 euros HT
Haie basse taillée et haie libre d'une partie des abords du projet	7000 euros HT

Bande boisée sur la zone délaissée le long du bois classé et aux abords du projet et une partie des merlons (avec la Direction du Département de l'Aménagement et de l'Environnement, projet de nichoir pour les oiseaux et chauves-souris, création d'une zone humide...)	466 500 euros HT
<b>Mesures pour la gestion des eaux pluviales : 745 000 euros HT</b>	
Fossés et noues	73 000 euros HT
Bassin rétention et équipements	380 000 euros HT
Ouvrages de collectes et assainissement divers	270 000 euros HT
Bassin infiltration BVN	22 000 euros HT
<b>TOTAL</b>	<b>1 515 000 euros HT</b>

Tableau 1 : Coût des mesures en faveur de l'environnement

(Source : Département du Pas-de-Calais, 08/2022)

Le coût des mesures en faveur du milieu naturel est détaillé comme suit :

Mesures en faveur du milieu naturel	
Gîte à chiroptères	100 -150 TTC euros par gîte
Mise ne place de clôtures	200 euros par mètre linéaire
Aménagement de limitation des risques de collision pour l'avifaune et les chiroptères	150 euros par mètre linéaire
Isolement de chantier pour les amphibiens (barrière)	640 euros (4 euros par mètre linéaire)
Gestion écologique des noues et fossés	200 euros/ha
Gestion des dépendances routières	200 euros/ha
Suivi de chantier et soutien technique	700 euros HT/passage (soit au minimum 2 100 euros HT)
Suivi écologique	700 euros HT/passage (soit au minimum 3 500 euros HT)

Tableau 2 : Coût des mesures en faveur du milieu naturel

(Source : Etude faune/flore, Rainette, 10/2023)

<sup>2</sup> Le calcul des indemnités est présenté de manière détaillée dans l'estimation des services des domaines disponible en annexe du présent dossier de DUP.

NOTA : Certaines mesures ne sont pas encore figées (nombre de gîtes à chiroptères à mettre en place, nombre de mètre linéaire de clôture à disposer lors du chantier...). Le coût définitif des mesures en faveur du milieu naturel sera estimé plus précisément lors des phases ultérieures d'étude du projet.

### 3 COUT DE FONCTIONNEMENT

Les moyens consacrés à l'entretien et aux grosses réparations sont de 9 000€ par km par an soit environ 24 930 €/an pour l'entretien du contournement de Tilloy-lès-Mofflaines.